

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 7

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La culture de l'*esprit démocratique* doit retenir notre attention soutenue, elle réclame tous nos soins. C'est la tâche la plus haute et la plus difficile. La démocratie porte en elle des forces morales précieuses, elle élève la masse au rang de peuple, l'individu au rang de citoyen, elle nous épargne — du moins en tant que cela dépend d'elle — la mentalité du sujet et la morale de l'esclave. D'autre part, la démocratie réclame la participation continue du peuple à la gestion des affaires publiques. Cette participation, cela va de soi, doit être raisonnée, réfléchie, c'est pourquoi il importe que les citoyens soient inspirés de cet esprit de la démocratie: *homines bonac voluntatis* (hommes de bonne volonté).

Montesquieu n'a-t-il pas déjà dit que la république avait besoin de toute la puissance de l'éducation, parce que son existence dépendait des vertus politiques des citoyens, de leur amour de la patrie et de leur esprit de solidarité.

Dans ces conditions, on comprendra que la démocratie soit une lutte continue autour de l'âme humaine, c'est ce qui la fait paraître si peu souple, si pesante à l'utilitaire. En réalité, c'est ce qui fait sa noblesse. L'*homme* est toujours au centre des préoccupations de la véritable démocratie. La récompense de ces efforts réside dans l'organisation féconde de la communauté fondée sur le droit, la paix et la liberté.

Economie politique.

La répartition des fortunes et des revenus à Zurich-Ville.

L'Office de statistique de la ville de Zurich publie tous les quatre ans une statistique générale des impôts prélevés dans la circonscription économique de la ville de Zurich. Son dernier travail de ce genre se rapporte à l'année 1929. Il est sorti de presse au mois d'avril 1934 sous forme de fascicule n° 42. Il est vrai que les conditions économiques ne sont plus ce qu'elles étaient en 1929. Leur stabilité relative que démontre précisément cette statistique fiscale, nous permet cependant de constater le caractère d'actualité que présente cette publication.

En 1929, Zurich comptait environ 152,000 contribuables, dont 2200 étaient des personnes morales. La totalité des contribuables (personnes physiques et personnes morales) disposait d'un revenu de 734 millions de francs et d'une fortune de 4666 millions de francs. L'impôt prélevé par la commune et l'Etat s'est élevé à 62 millions de francs en nombre rond, ce qui équivaut à la respectable somme de 260 francs par habitant. Ce n'est donc pas sans raison que Zurich est rangée parmi les communes dont la capacité contributive est la plus puissante.

Dans l'étude qui suit, nous ne nous occuperons pas des personnes morales. Elles sont imposées d'après des règles spéciales, qui, pour aujourd'hui, ne nous intéressent pas. Il y a cependant lieu de relever l'importance que présentent

lesdites personnes pour le fisc, du fait qu'à elles seules, elles payent 6,600,000 francs, soit à peu près le quart des impôts de l'Etat. Elles disposent de plus du neuvième du revenu et des deux cinquièmes de la fortune imposable.

Zurich est donc considérée comme une ville riche, mais il n'en demeure pas moins que seul un examen tout superficiel de la question pourrait permettre de conclure que cette aisance est répartie plus ou moins également entre les habitants de la ville. Il ressort, au contraire clairement de la statistique, que le revenu aussi bien que la fortune sont très inégalement distribués. La nature du système économique dominant est illustrée avec toute la netteté désirable. D'un côté, la multitude de ceux qui ne possèdent que leur force de travail et ne disposent que d'un modique revenu. De l'autre, une couche relativement mince de la population, qui bénéficie non seulement des revenus élevés, mais qui gère la très grande partie du capital. Il ressort, en effet, de la statistique que la grande majorité des contribuables ne dispose que d'un revenu inférieur à 5000 francs. Sur cette large base s'élèvent en pyramide et en nombre rapidement décroissant ceux qui bénéficient d'un revenu plus élevé. Les chiffres ci-dessous en témoignent:

Le 1er janvier 1929, sur 130,000 contribuables (personnes physiques) 68,600, c'est-à-dire le 53 %, disposaient d'un revenu de 3000 francs au maximum. A l'échelon suivant, 3000 à 5000 francs de revenu, le nombre des contribuables a diminué presque de moitié, on en compte encore 32,900. Le 78 % de tous les contribuables relève de ces deux catégories. 20,600 personnes payent l'imposte pour un revenu de 5000 à 10,000 francs, 7900 pour un revenu de plus de 10,000 francs. Les revenus supérieurs à 20,000 francs sont encore au nombre de 2700, ceux dépassant 50,000 francs de 750. Mais nous n'avons pas encore atteint la pointe de la pyramide. Il existe des revenus d'un demi-million de francs, voire supérieurs à ce chiffre. Le relevé qui suit permettra de mieux se rendre compte de la répartition des revenus dans la ville de Zurich.

Nombre, revenu et fortune des contribuables répartis par classes de revenus.

Classes de revenus	Nombre des contribuables	en %	Revenu imposable en milliers de francs	en %	Fortune imposable en milliers de francs	en %
30,100 et plus	1,496	1,1	120,549	20,3	1,488,678	56,4
20,100—30,000	1,247	1,0	30,202	5,1	246,297	9,3
10,100—20,000	5,160	4,0	70,224	11,8	383,784	14,6
8,100—10,000	3,761	3,0	33,647	5,7	108,752	4,1
6,100—8,000	8,039	6,2	55,862	9,4	121,502	4,6
5,100—6,000	8,787	6,7	48,820	8,2	59,913	2,3
4,100—5,000	13,233	10,2	59,991	10,1	54,183	2,1
3,100—4,000	19,710	15,3	69,878	11,8	49,742	1,9
2,100—3,000	24,324	18,6	62,691	10,5	41,578	1,6
jusqu'à 2,000	24,967	19,2	42,202	7,1	32,420	1,2
0	19,271	14,7	—	—	49,444	1,9
	129,995	100,0	594,066	100,0	2,636,293	100,0

Examinons ce tableau de plus près et tout spécialement le revenu imposable des différentes classes. Nous avons constaté ci-avant que la très grande majorité des contribuables relevait des classes inférieures. Oui, mais nous constatons une proportion inverse quant à l'*importance respective du revenu et de la fortune*. Le 53 % des contribuables (revenus jusqu'à 3000 francs) dispose du 17,6 % du revenu imposable, alors que ceux dont le revenu dépasse 30,100 francs (1,1 % des contribuables) possèdent un revenu imposable supérieur à 120 millions de francs ou égal au 20,3 % du total du revenu imposable. La disposition est encore plus accentuée dans la répartition de la fortune.

Les grandes fortunes, cela ressort nettement du relevé, sont absorbées exclusivement par les contribuables figurant dans la moitié supérieure du relevé. La pyramide dont nous avons parlé tout à l'heure se présente donc la tête en bas. En d'autres termes: la large base de la pyramide est constituée par les ouvriers salariés ayant un revenu modique et point de fortune ou du moins très peu. En revanche, la pointe, c'est-à-dire les gros revenus absorbent la plus grande partie de la fortune et du revenu imposable. On donnera à celui qui a, lit-on dans la bible. On ne pouvait dire mieux. Traduisons cela en chiffres: plus des $\frac{3}{4}$ des contribuables de la ville de Zurich ne possèdent pas de fortune, alors que le 3,3 % paye l'impôt chacun pour une fortune dépassant 100,000 francs. Les grandes fortunes sont donc possédées exclusivement par quelques-uns. C'est ainsi, par exemple, que les 1496 plus riches contribuables de Zurich disposent de plus du 20 % du revenu et du 56 % de la fortune imposable. Ces chiffres sont éloquents et se passent de commentaires. La disproportion existant entre possédants et non-possédants ressort encore plus nettement si nous prenons le revenu de 6000 francs comme trait de séparation. Il en résulte les chiffres suivants:

Revenus fr.	Contribuables en %	Revenu en %	Fortune en %
6100 et plus	15,2	52,3	89,1
Jusqu'à 6000	84,8	47,7	10,9
Total	100,0	100,0	100,0

Il en ressort que le 15,2 % des contribuables, qui paye l'impôt sur un revenu dépassant 6100 francs, dispose du 52,3 % du revenu et approchant du 90 % de la fortune de tous les contribuables. Cela étant, osera-t-on encore prétendre que chez nous il n'y a pas d'opposition entre le riche et le pauvre? Comme fiche de consolation pour les non-possédants, relevons que ce 15 % des contribuables paye le 81 % des impôts de l'Etat.

Le relevé ci-dessous nous renseigne sur le nombre des contribuables par classes de fortune. Nous ne relèverons que deux chiffres. Le 77 % des contribuables ne possède pas de fortune, alors que le 0,1 % dispose à peu près du tiers de la fortune imposable.

Nombre des contribuables répartis d'après l'ordre de grandeur de leur fortune.

Classes de fortunes fr.	Nombre des contribuables	en %	Fortune globale en milliers de fr.	en %
2,001,000 et plus	164	0,1	743,061	28,2
1,001,000—2,000,500	247	0,2	338,863	12,8
501,000—1,000,500	490	0,3	339,052	12,8
251,000— 500,500	937	0,7	326,175	12,3
101,000— 125,500	2,410	1,7	378,087	14,5
51,000— 100,500	3,032	2,2	216,383	8,2
26,000— 50,500	3,883	3,7	141,888	5,4
11,000— 25,500	5,446	4,0	93,225	3,5
jusqu'à 10,500	13,266	10,1	59,559	2,3
0	100,120	77,0	—	—
Total	129,995	100,0	2,636,293	100,0

Pour terminer cette analyse, donnons encore un aperçu du développement des conditions de revenu et de fortune, au cours des années 1921 à 1929. Ici aussi, nous aurons bien des choses intéressantes à relever. C'est ainsi que ce rapport officiel constate que pendant la période considérée, le nombre des contribuables disposant de gros revenus a augmenté. Mais le nombre de ceux qui ont un revenu modique s'est aussi accru, cela aux dépens des revenus

moyens. L'appauprissement de classes moyennes déterminées est donc confirmé par la statistique, tout comme l'énorme disproportion existant entre riches et pauvres. L'explication de ce phénomène dans le rapport officiel présente un intérêt particulier pour nous. Nous lisons à la page 18 de ce fascicule:

« Les années de déflation qui suivirent les années de haute conjoncture d'après-guerre, ont été marquées, ça et là, par de fortes baisses de salaire et de traitement, et qui n'a pas manqué d'aggraver les conditions de revenu des salariés. Le revenu des personnes travaillant pour leur propre compte a aussi subi une diminution au cours de ces années, mais la période de conjoncture plus favorable qui suivit, leur a procuré un gain accru. Les employés et fonctionnaires d'un rang élevé sont dans le même cas, alors que le revenu des employés subalternes et des ouvriers se maintient à un niveau moins élevé. »

Les fortunes accusent le même développement. En 1921, la fortune imposable était de l'ordre de 1823 millions de francs, en 1929 de 2636 millions de francs. L'augmentation est donc de 813 millions de francs. Il y a lieu d'examiner si le nombre des personnes possédant de la fortune accuse une augmentation correspondante. Les chiffres ci-dessous renseignent à ce sujet:

Année	Nombre des contribuables	Sur 1000 contribuables il en est . . . qui payent l'impôt sur la fortune
1921	27,862	251
1925	27,223	238
1929	29,875	225

Par rapport à 1921, le nombre des personnes qui payent l'impôt sur la fortune a donc diminué. En 1921, sur 1000 contribuables on en comptait 251 qui possédaient une fortune, en 1925 238 et en 1929 225.

Il se pourrait que la diminution portât sur les possesseurs de grandes fortunes. Il n'en est cependant pas ainsi. La statistique prouve que le nombre des personnes qui disposent d'une fortune inférieure à 10,500 francs a diminué, alors que le nombre de celles dont la fortune dépasse ce chiffre a augmenté proportionnellement et en chiffres absolus. Le relevé qui suit illustre ces chassés-croisés:

Répartition de la fortune imposable par classes de revenus, en 1921, 1925 et 1929.

Classes de fortunes fr.	Fortune en millions de fr.			En pour-mille		
	1921	1925	1929	1921	1925	1929
5,001,000 et plus	110,282	172,605	370,542	60	88	140
2,001,000—5,000,500	205,251	222,343	372,519	113	113	141
1,001,000—2,000,500	258,045	286,499	338,863	141	146	129
501,000—1,000,500	264,981	264,019	339,052	145	134	129
251,000—500,500	258,256	272,281	326,175	142	139	124
101,000—250,500	301,769	305,523	378,087	166	155	143
jusqu'à 100,500	424,625	442,613	511,055	233	235	194
Total	1,823,209	1,965,883	2,636,293	1000	1000	1000

Ces chiffres font ressortir nettement la concentration des fortunes. La somme globale des fortunes atteignant le million a presque doublé, les fortunes supérieures à 5 millions accusent même une augmentation de 245 %. L'accroissement des fortunes inférieures à 1 million n'est pas aussi accentué. Ces chiffres démontrent que la domination et la monopolisation de l'économie par une petite minorité de personnes ne cessent de progresser. En 1929, les millionnaires de Zurich possédaient le 41 % de la fortune globale imposable. Les 40 « poids lourds » dont la fortune dépasse 5,000,000 pour chacun, pouvaient se vanter de posséder à peu près le septième de la fortune imposable.

Résumons-nous. Depuis 1921, c'est-à-dire depuis l'année à partir de laquelle datent les investigations de l'Office de statistique de la ville de Zurich, la répartition des revenus et de la fortune n'a pas subi de modification fondamentale. Il n'en demeure pas moins que des déplacements importants ont eu lieu. Le nombre des gros et des petits revenus a augmenté, alors que celui des revenus moyens a diminué. Par rapport aux petites et moyennes fortunes, le nombre et l'importance des grandes fortunes accusent aussi un fort accroissement. Les résultats de l'étude du développement des conditions de revenu et de fortune pendant les années 1921 à 1929 démontrent une concentration accentuée des gros revenus et des grandes fortunes, ce qui prouve que seules les personnes riches et richissimes ont été les bénéficiaires de la prospérité économique qui marqua cette période. Il est peut-être bon que nous nous en rendions compte, tout spécialement aujourd'hui. Ne sont-ce pas ces milieux qui, au cours de cette crise, réclament à tout prix des sacrifices des classes de conditions modestes.

On nous objectera que les résultats de Zurich ne doivent pas être généralisés. Dans leurs détails non, mais dans l'ensemble ils reflètent l'image fidèle de la société capitaliste, dans chaque ville et dans n'importe quel pays.

Mouvement ouvrier.

UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENÈVE. Le rapport annuel pour 1933 débute comme les précédents de ces dernières années par des considérations sur la crise économique. Le secrétariat permanent qui est assuré par Antoine Drocco, aidé d'une employée, a expédié au cours de l'année 1624 lettres, 2767 convocations et 2173 circulaires.

L'activité de l'Union a été très grande au cours de cet exercice. Le comité s'est réuni 32 fois et le bureau de son côté 11 fois. En outre, cinq assemblées de délégués furent convoquées, de même qu'une assemblée des présidents et deux assemblées de militants. Les luttes de tendance encore assez vives au début de 1933 ont perdu de leur acuité. Les délégués ont nettement marqué leur attachement aux principes démocratiques à la suite d'une grande assemblée convoquée en septembre 1933. La grande activité déployée par l'Union prouve une fois de plus que sur le terrain des réalités et du travail pratique toutes les bonnes volontés se retrouvent et collaborent avec entrain pour le succès du mouvement ouvrier dans son ensemble. L'Union publie périodiquement un journal de propagande qui est distribué dans tous les ménages.

CARTEL SYNDICAL CANTONAL NEUCHATELOIS. Le rapport présenté ce printemps comprend les exercices 1931, 1932 et 1933. Le rapport débute par un exposé sur la situation économique du canton qui ne s'est pas améliorée au cours de ces 3 années, bien au contraire. Malgré tous les efforts des organisations intéressées et l'aide de la Confédération, la restauration de l'industrie horlogère est loin d'être un fait accompli. L'incompréhension et le parti pris des organisations patronales sont certainement le plus grand obstacle à un assainissement de cette belle industrie. Le rapport s'étend ensuite sur les innombrables démarches entreprises par le cartel, seul ou en collaboration avec l'Union syndicale suisse en faveur des chômeurs dont il fallait constamment défendre les positions menacées. Il renseigne sur le mouvement en faveur de la restauration de l'industrie horlogère et la part importante que le cartel a prise pour combattre l'introduction de la corporation pronée dans les milieux